



**Conseil d'administration du  
Programme des Nations Unies pour le  
Développement, du Fonds des Nations  
Unies pour la population et du Bureau  
des Nations Unies pour les services  
d'appui aux projets**

Distr. générale  
5 juillet 2018  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2018**

4-7 septembre 2018, New York

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**UNFPA – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Descriptif de programme de pays pour la Guinée équatoriale**

Montant indicatif de l'assistance proposée de l'UNFPA : 22,1 millions de dollars, dont 2,1 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 20 millions à financer au moyen de formules de cofinancement ou d'autres types de ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2019-2023)

Cycle d'assistance : Septième

Catégorie selon la décision 2017/23 : Jaune

Montant indicatif de l'assistance proposée (en millions de dollars) :

Domaines de réalisations du plan stratégique		Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Réalisation 1	Santé sexuelle et reproductive	0,3	13,5	13,8
Réalisation 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	0,5	3,0	3,5
Réalisation 4	Dynamique démographique	1,0	3,5	4,5
Coordination et soutien du programme		0,3	-	0,3
<b>Total</b>		2,1	20,0	22,1

## I. Raison d'être du programme

1. Selon les estimations, la population de la Guinée équatoriale en 2015 était estimée à 1 225 377, dont 47,6 pour cent de femmes. Le taux de fécondité total est élevé, étant donné que chaque femme a en moyenne 5,1 enfants au cours de son cycle reproductif. Sa population est jeune (55,8 pour cent âgés de moins de 25 ans et 37,1 pour cent de moins de 15 ans) et vit dans les régions urbaines (70,6 pour cent).

2. La Guinée équatoriale appartient à la tranche supérieure des pays à revenu moyen, avec un PIB par habitant estimé à 8 333 dollars en 2016 (Banque mondiale). Tandis que l'incidence de la pauvreté a considérablement reculé au cours des dernières années (76,8 pour cent en 2006 par rapport à 43,7 pour cent en 2011), le chômage a gagné du terrain (15,9 pour cent) en raison de la contraction économique constatée depuis 2014. Le chômage touche particulièrement les jeunes âgés de 15 à 24 ans (33,2 pour cent) et davantage les jeunes femmes (36,9 pour cent) que les jeunes hommes (30,3 pour cent). On constate également des niveaux de revenus et un développement humain irréguliers à travers le pays. En 2015, la Guinée équatoriale enregistrait un indice de développement humain de 0,592, ce qui lui a permis d'intégrer la catégorie de développement humain moyenne, en se classant à la 135e place sur 188 pays.

3. Même si le taux de mortalité maternelle a considérablement chuté, il reste à un niveau élevé (308 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2011, par rapport à 483 en 2005). La proportion de naissances assistées par du personnel médical qualifié est faible (68,3 pour cent). L'utilisation de contraceptifs modernes est faible chez les femmes en couple (9,6 pour cent). Cependant, les moyennes nationales occultent des disparités prononcées. En effet, la proportion de naissances assistées par du personnel médical qualifié dans le quintile le plus riche était nettement supérieure à celle du quintile le plus pauvre (87,7 pour cent par rapport à 48,1 pour cent). Il existe un écart important en matière de prévalence contraceptive entre les femmes qui vivent en zones rurales et celles qui vivent en zones urbaines (7,5 par rapport à 12,1 pour cent). Globalement, 33,8 pour cent des femmes en couple ont des besoins non satisfaits en termes de planification familiale (PF). Ainsi, ce sont les adolescentes et les jeunes filles dont les besoins sont les moins satisfaits (37,2 pour cent). Des informations non structurées sont disponibles à propos des ruptures de stock des produits de santé reproductive (SR) dans le pays. Le taux de prévalence du VIH est parmi les plus élevés de la région (6,2 pour cent), avec une divergence marquée entre les hommes (3,7 pour cent) et les femmes (8,3 pour cent), tandis que l'utilisation des préservatifs est très faible (4,4 pour cent).

4. Les jeunes et les adolescents sont confrontés à plusieurs défis interconnectés. Ainsi, le taux de fécondité chez les adolescentes était de 177 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans, et 30 pour cent des femmes âgées de 20 à 24 ans étaient mariées avant l'âge de 18 ans. Environ 43 pour cent des filles âgées de 15 à 19 ans avaient déjà commencé leur vie reproductive et 37 pour cent étaient déjà mères, ce qui indique des niveaux de grossesse et d'accouchements très élevés chez les adolescentes. Parmi les jeunes de 15 à 24 ans, 3,1 pour cent étaient séropositifs, les jeunes filles ayant cinq fois plus de chances de l'être que les jeunes garçons (5 pour cent par rapport à 1 pour cent). Les principaux facteurs qui contribuent à cette situation sont la disponibilité et l'accès limités à des services adoptés aux jeunes et aux adolescents, ainsi qu'à une éducation sexuelle complète. Ainsi, tandis que les garçons et les filles jouissent d'un accès identique à l'enseignement primaire (69,7 pour cent), des efforts supplémentaires sont nécessaires au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur, où le taux d'abandons est élevé chez les filles. La raison est imputable aux grossesses chez les adolescentes et aux mariages précoces, comme l'indiquent des différences marquées entre les genres au niveau de la fréquentation scolaire en faveur des garçons, surtout à Annobón (59,4 pour cent contre 40,6 pour cent), Bioko-Sur (54,6 pour cent contre 45,4 pour cent), Centro Sur (53,3 pour cent contre 46,7 pour cent) et Kie-Ntem (53,2 pour cent contre 46,8 pour cent).

5. En ce qui concerne la faiblesse relative de la représentation des femmes dans les sphères de décision de haut niveau (Gouvernement : 13,3 pour cent, Sénat : 17,1 pour cent, Parlement : 21 pour cent), la Guinée équatoriale a encore du chemin à parcourir

pour respecter les engagements en matière de sensibilité au genre définis dans son plan de développement national. En ce qui concerne la violence basée sur le genre (VBG), 62,8 pour cent des femmes de 15 à 49 ans ont été confrontées à des cas de violence de la part d'un partenaire intime (EDS 2011). Plus de la moitié des jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans (55,7 pour cent) estiment qu'un mari peut battre sa femme de manière justifiée. La plupart des femmes de 15 à 49 ans qui sont mariées ou en couple (65,1 pour cent) ont subi de la violence émotionnelle, physique et/ou sexuelle de la part d'un mari ou d'un partenaire. En outre, la violence physique pendant la grossesse (16,6 pour cent) fait courir davantage des risques aux femmes en ce qui concerne leur santé et leur survie, mais aussi la survie du fœtus.

Le programme de pays précédent a permis d'obtenir d'excellents résultats. Il s'agit notamment de la réalisation du quatrième recensement, de l'acquisition de produits et d'équipement médical, ainsi que de leur distribution à tous les établissements de santé du pays, de l'élaboration de la loi contre la VBG, de la loi sur le mariage traditionnel et du plan d'action multisectoriel de la politique nationale sur l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes. Les enseignements tirés ont permis d'obtenir les informations suivantes : malgré les décaissements tardifs, l'engagement du gouvernement à financer des programmes a considérablement contribué à la mise en œuvre de stratégies ; des actions de plaidoyer supplémentaires sont requises pour opérationnaliser au niveau régional des conventions régionales et internationales sur les droits de l'homme que le pays a ratifiées.

## **II. Priorités et partenariats du programme**

6. Le pays a apporté une contribution en finançant au moins 70 pour cent des budgets du PNUAD/des programmes de pays entre 2013 et 2018. La capacité du gouvernement à tenir son engagement va dépendre en grande partie de l'environnement économique du pays. Jusqu'à présent, le pétrole et le gaz représentent au moins 85 pour cent des recettes du pays et 98 pour cent des exportations. Par conséquent, l'économie est sensible aux évolutions des prix des matières premières, qui peuvent constituer une opportunité ou un risque. De même, la mobilisation des ressources au-delà des ressources domestiques et prévues pour la participation aux coûts restera un défi en ce qui concerne la pérennité du programme de pays. Dès lors, il est nécessaire de recourir à une approche plus large et plus créative des partenariats en vue de soutenir les efforts du gouvernement visant à tirer profit des options de financement disponibles.

7. L'élaboration de ce programme fait appel à une approche participative et s'appuie sur les enseignements et les leçons tirés du cycle précédent. Le programme s'aligne sur les priorités nationales, à savoir le Plan national de développement économique et social (PNDES 2020), le PNUAD 2019-2023, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Agenda de l'Union africaine 2063 et le Programme d'action de la CIPD. Il couvre les huit provinces et 19 districts du pays.

8. Il va contribuer à instaurer un accès universel à la santé sexuelle et reproductive, à réaliser les droits reproductifs et à réduire la mortalité maternelle afin d'accélérer les progrès définis dans les objectifs de la CIPD. Le programme va améliorer la vie des adolescents, des jeunes et des femmes les plus laissés pour compte en exploitant la dynamique démographique et en soutenant les droits humains et l'égalité entre les sexes. Son objectif est d'atteindre les résultats de haut niveau du Plan stratégique 2018-2021, en mettant l'accent sur les objectifs de zéro besoin non satisfait en planification familiale et de zéro décès maternel évitable, et plus particulièrement chez les jeunes, d'ici à 2030.

9. Le programme va soutenir les efforts du pays visant à créer une croissance économique inclusive et soutenue, ainsi qu'une prospérité partagée, en maintenant le principe central qui consiste à ne laisser personne sur le bord de la route. Il va accorder la priorité aux interventions en amont de haut niveau basées sur les droits humains, l'équité en matière d'engagement politique et de plaidoyer, ainsi que les domaines de collaboration conjointe avec des organismes des Nations Unies. Il va également privilégier l'amélioration des capacités institutionnelles et le développement du capital humain, y compris par le biais de la coopération triangulaire et Sud-Sud, et concevant

des solutions innovantes et durables, en constituant une base de connaissances permettant de faciliter le dialogue politique, en établissant des alliances et des partenariats variés en vue de faire évoluer la santé et les droits sexuels et reproductifs dans le cadre de l'agenda national du développement durable.

10. L'absence d'une culture nationale en matière de statistique implique des améliorations de la production, de l'analyse, de la diffusion, de la disponibilité et de l'utilisation de données opportunes et de qualité. Cela permettra de renforcer le processus décisionnel fondé sur des données probantes et tenant compte des risques, mais aussi de planifier, déployer, surveiller et évaluer efficacement les cadres de développement basés sur les ODD, tant au niveau local que national.

#### **A. Réalisation 1 : santé sexuelle et reproductive**

11. *Résultat 1 : renforcement des ressources humaines affectées aux capacités sanitaires et nationales, en vue de fournir des informations et des services intégrés de santé reproductive de qualité, surtout aux jeunes et aux adolescents, y compris dans des situations de crises humanitaires.* En s'appuyant sur une approche holistique et intégrée et sur des interventions multisectorielles, ce résultat sera réalisé en : (a) développant la capacité des intervenants du secteur public et des organisations de la société civile à planifier et à mettre en œuvre des activités visant à augmenter l'utilisation et la demande en faveur de services de santé reproductive ; (b) développant la capacité des établissements de santé à proposer un ensemble complet de services intégrés de santé reproductive, y compris un 'ensemble de services essentiels aux victimes de VBG ; (c) élaborant et en mettant en œuvre un plan de formation destiné aux professionnels de la santé, surtout les sages-femmes, conformément aux normes internationales ; (d) plaidant en faveur de l'amélioration des ressources humaines affectées à la politique sanitaire, en insistant sur la mise à disposition du personnel requis à tous les niveaux du système de santé ; (e) renforçant les capacités institutionnelles en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes d'éducation sexuelle complète, tant en milieu scolaire qu'extrascolaire ; (f) fournissant une assistance technique au gouvernement afin d'intensifier les services de santé sexuelle et reproductive adaptés aux jeunes et aux adolescents, y compris des informations et des services relatifs au VIH, et en veillant à ce que les jeunes puissent y accéder par le biais d'une stratégie de génération de la demande.

12. *Résultat 2 : renforcement des capacités nationales à quantifier, acquérir, distribuer et suivre efficacement la fourniture de produits de santé sexuelle et reproductive en vue de garantir la durabilité du système de chaîne d'approvisionnement.* Cela sera réalisé en : (a) élaborant et en déployant un plan d'amélioration de la gestion de la chaîne d'approvisionnement en produits de santé reproductive, y compris un système d'informations logistiques solide, en s'appuyant sur les résultats de la dernière évaluation de la sécurité des produits de santé reproductive ; (d) élaborant et en mettant en œuvre un plan de formation destiné au personnel concerné de la gestion de la chaîne d'approvisionnement en se concentrant sur la prestation de services à la dernière personne ; (c) établissant un système d'achats de produits de santé reproductive qui garantit une qualité, une quantité et un prix adéquats ; et (d) un plaidoyer en faveur de l'établissement d'un budget et de l'allocation de fonds à l'achat de produits et à l'établissement d'un système logistique efficace.

#### **B. Réalisation 3 : égalité des sexes et autonomisation des femmes**

13. *Résultat 1 : renforcement des capacités nationales assurant la promotion de l'égalité entre les sexes et appuyant l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, afin de permettre à celles-ci de profiter de leurs droits reproductifs et de les protéger contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes.* Le programme va encourager la mise en œuvre d'un programme complet visant à répondre aux niveaux élevés de VBG dans le pays. Ce résultat sera réalisé en : (a) menant des actions de plaidoyer fondées sur des données probantes en vue de renforcer les cadres politiques et juridiques visant à lutter contre la VBG, y compris la violence sexuelle ; (b) renforçant les mécanismes d'orientation intersectorielle entre la santé, la police et la justice en vue

d'apporter u des réponses efficaces et coordonnées à la VBG, et plus particulièrement la violence sexuelle ; (c) le développement des capacités à mettre en œuvre des programmes et des protocoles pour la prévention de la VBG et la fourniture de soins aux personnes touchées ; et (d) la promotion d'actions de plaidoyer et du dialogue politique mettant l'accent sur le développement, la mise en œuvre, l'amélioration et la réforme des cadres juridiques (législation, politiques et stratégies) afin d'améliorer l'autonomisation des femmes et des jeunes filles et de protéger les droits sexuels et reproductifs des jeunes et des adolescents.

### C. Réalisation 4 : population et développement

14. *Résultat 1 : renforcement des systèmes nationaux de données et amélioration des renseignements démographiques afin de permettre l'identification et la planification des personnes laissées pour compte, y compris dans des situations de crises humanitaires.* Cela sera réalisé en : (a) renforçant le système national de statistique en vue de produire, d'analyser, de diffuser et d'utiliser des données démographiques à jour et de haute qualité, y compris : en surveillant les niveaux de VBG et les estimations de la population pour les activités de préparation et de réponse aux catastrophes ; (b) élaborant et en déployant une stratégie de plaidoyer et de communication sur les registres et statistiques d'état civil ; (c) la définition des métadonnées et des niveaux de référence des principaux indicateurs nationaux pour le suivi et l'évaluation de politiques et de programmes de développement fondés sur les ODD ; (d) le soutien du système national de statistique pour l'utilisation de méthodes d'estimations combinées innovantes en vue de recenser et d'aborder les inégalités au niveau sous-national et de localiser les ODD ; (e) développant et en mettant en œuvre un programme d'étude et de recherche pluriannuel en vue de soutenir les efforts nationaux visant à combler les lacunes en matière de données et de preuves, et de produire les rapports de haute qualité axés sur la politique ; (f) soutenant le gouvernement dans la mise en œuvre de la feuille de route sur l'exploitation du dividende démographique par le biais d'investissements dans la jeunesse ; (g) encourageant la création de plates-formes et en renforçant les capacités des réseaux de jeunes à impliquer les jeunes dans le dialogue politique, le développement de programmes et le renforcement de la résilience communautaire ; et (h) établissant des systèmes nationaux d'informations de gestion intégrés et fonctionnels, y compris des systèmes d'informations sanitaires.

## III. Gestion des programmes et des risques

15. Le présent descriptif de programme de pays montre la contribution de l'UNFPA à la réalisation des objectifs nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des directeurs au niveau du pays, de la région et du siège sont définies dans les politiques et procédures régissant les programmes et les opérations ainsi que dans le dispositif de contrôle interne de l'UNFPA.. Le gouvernement de Guinée équatoriale et l'UNFPA vont conjointement coordonner, planifier, déployer, surveiller et examiner le programme de pays à l'aide d'une approche de gestion axée sur les résultats, conformément au cadre de responsabilité du programme. La modalité de mise en œuvre privilégiée restera l'exécution nationale, par le biais de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux qui seront évalués en fonction de leur capacité à mener à bien des programmes de haute qualité. Aussi, le risque de capacité de mise en œuvre insuffisante sera atténué en utilisant les procédures de l'approche harmonisée des transferts d'espèces, y compris une macro-évaluation du système de gestion des finances publiques et des micro-évaluations des partenaires de mise en œuvre. Il conviendra d'accorder une grande attention au renforcement de la coordination interorganisations et de la programmation conjointe, ainsi que sur la planification et le suivi conjoints intégrés, flexibles et innovants, la communication des résultats fondés sur des données probantes, ainsi que l'application des enseignements tirés.

16. L'UNFPA va élaborer et mettre en œuvre un plan intégré de mobilisation des ressources, de partenariat et de coopération Sud-Sud visant à stimuler l'innovation et

d'inciter le gouvernement, les donateurs, la société civile et le secteur privé à générer et à tirer profit des ressources tout en atteignant les résultats escomptés. L'UNFPA va jouer un rôle majeur au niveau de l'établissement de partenariats et de la mobilisation de ressources en soutien aux programmes conjoints du système des Nations Unies, tels que ceux visant à exploiter le dividende démographique.

17. Toutes les unités du bureau de pays fonctionneront comme une équipe intégrée de programme et d'opérations, en représentant une combinaison de compétences adéquate pour réaliser efficacement le programme. Le bureau de pays va continuer de fonctionner avec un bureau principal et deux sous-bureaux. En collaboration avec ses partenaires, il va mettre en place une équipe interne chargée de superviser les résultats et de coordonner le programme qui va effectuer le suivi de la mise en œuvre, fournir des garanties quant à l'approche harmonisée des transferts d'espèces et guider la surveillance du programme et l'assurance de la qualité. Ces missions comprendront la surveillance, l'atténuation et la gestion du risque.

18. Le programme sera mené à bien en s'appuyant sur le haut niveau de soutien technique, opérationnel et programmatique du personnel de l'UNFPA au niveau du pays, de la région et du siège, et il tirera parti de la coopération triangulaire et Sud-Sud.

19. En cas de situations de crises humanitaires, les fonds du programme changeront d'orientation afin de répondre aux besoins des populations les plus touchées.

#### **IV. Suivi et évaluation**

20. L'UNFPA et le gouvernement réaliseront des examens trimestriels et annuels systématiques du programme, auxquels les parties prenantes participeront activement. L'UNFPA et ses partenaires conduiront conjointement des visites de suivi sur le terrain en vue d'évaluer les progrès de la mise en œuvre du plan de travail et de la réalisation des résultats et d'en rendre compte. Les indicateurs de performance du programme de pays proviennent du cadre de surveillance et d'évaluation du Plan national de développement socioéconomique, du PNDES, du PNUAD, des indicateurs d'ODD et du Plan stratégique de l'UNFPA 2018-2021. Des étapes seront consignées afin de faciliter le suivi du programme.

21. Afin de combler les lacunes susceptibles de compromettre le suivi des progrès, l'UNFPA va apporter une assistance de haute qualité au gouvernement qui, par le biais de l'Institut national de la statistique de Guinée équatoriale (INEGE) et du ministère de la Santé et de la protection sociale (MINSABS), réalisera la seconde et la troisième enquête sanitaire et démographique, respectivement en 2019 et en 2023, et mettra en place des systèmes d'informations de gestion intégrés et fonctionnels.

22. Le système de suivi et d'évaluation du programme est aligné sur le système national et les mécanismes du PNUAD, et il comprend un ensemble d'évaluations périodiques qui ont lieu chaque année, à mi-parcours et à la fin du programme. Dès lors, il est possible de réaliser un ajustement en cours de programme, une évaluation des réalisations du programme, mais aussi d'intégrer une identification des bonnes pratiques, des enseignements tirés et des défis dans l'élaboration et la gestion des programmes futurs. L'UNFPA va élaborer et mettre en œuvre un plan de suivi et d'évaluation, conformément aux systèmes de gestion, de surveillance et de communication, en vue d'augmenter la disponibilité des données, informations et données probantes de qualité et d'ainsi améliorer l'analyse et la planification de programmes et de politiques fondés sur les ODD. Au moins 5 pour cent du budget du programme de pays seront affectés à la mise en œuvre efficace du plan de suivi et d'évaluation. L'UNFPA va collaborer avec d'autres organisations des Nations Unies, des partenaires bilatéraux et multilatéraux au renforcement des capacités nationales et des systèmes permettant d'améliorer la surveillance, la mesure et l'établissement de rapports.

## CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LA GUINÉE ÉQUATORIALE (2019-2023)

<p><b>Priorité nationale :</b> renforcer considérablement le capital humain et améliorer la qualité de vie de chaque citoyen</p> <p><b>Réalisation n° 1.1 énoncée dans le PNUAD :</b> d'ici à 2023, la population de la Guinée équatoriale aura accès à des services éducatifs, sanitaires, de santé et d'eau améliorés, et ce de manière inclusive et en respectant l'équité et l'égalité entre les sexes.</p> <p><b>Indicateur :</b> Proportion de naissances assistées par du personnel médical qualifié <i>Niveau de référence (2011) : 68,3 ; Niveau cible (2023) : 90,0</i></p>				
Réalisation énoncée dans le plan stratégique de l'UNFPA	Résultats du programme de pays	Indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles	Contributions des partenaires	Montant indicatif des ressources
<p><b>Réalisation 1 :</b> Quelle que soit la région, chaque femme, adolescent et jeune, et plus particulièrement les plus démunis, a eu recours à des services intégrés de santé sexuelle et reproductive et a exercé ses droits reproductifs, sans la moindre contrainte, discrimination ou violence.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de femmes en âge de procréer (15-49 ans) dont le besoin de planification familiale est satisfait grâce aux méthodes modernes <i>Niveau de référence : 20,6 ; Niveau cible : 40</i></li> <li>Pourcentage de naissances assistées par du personnel médical qualifié <i>Niveau de référence (2011) : 68,3 ; Niveau cible (2023) : 90,0</i></li> </ul>	<p><u>Résultat 1 :</u> renforcement des ressources humaines affectées aux capacités sanitaires et nationales, en vue de fournir des informations et des services intégrés de santé reproductive de qualité, y compris en matière de santé maternelle, de planification familiale, de santé reproductive chez les jeunes et les adolescents, de soins et de prévention du VIH/des maladies sexuellement transmissibles et d'aide aux victimes de VBG, surtout au sein des populations vulnérables et y compris dans des situations de crises humanitaires et d'urgences.</p>	<p><u>Indicateurs de résultats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de services de santé sexuelle et reproductive inclus dans des programmes de mise en commun des risques et de paiement par anticipation <i>Niveau de référence : 2 ; Niveau cible : 8</i></li> <li>Nombre d'établissements de santé fournissant des soins obstétricaux et néonataux d'urgence <i>Niveau de référence : 6 ; Niveau cible : 12</i></li> <li>Nombre d'établissements de santé proposant des services intégrés de santé adaptés aux jeunes et aux adolescents <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 8</i></li> <li>Programmes d'éducation sexuelle complète en milieu scolaire opérationnalisés conformément aux normes internationales <i>Niveau de référence : Non ; Niveau cible : Oui</i></li> </ul>	<p>Ministère de la Santé et de la protection sociale (MINSABS) ; ministère de l'Information, de la presse et de la radio (MINIFOR) ; ministère des Affaires sociales et de l'égalité entre les sexes (MINASIGE) ; ministère de l'Éducation, de l'enseignement universitaire et des sports (MEEUD) ; ministère des Finances, de l'économie et de la planification (MINHEP) ; Système des Nations unies ; BIRIAELAT ; Igualdad y Derechos Humanos de la Mujer en Africa (IDHMA) ; Noble Energy ; Marathon Oil ; Federación de Religiosos para la Salud (FERS) ; Chine ; Cuba ; Espagne</p>	<p>10,8 millions de dollars (dont 0,3 million provenant des ressources ordinaires et 10,5 millions d'autres types de ressources)</p>
	<p><u>Résultat 2 :</u> renforcement des capacités nationales à quantifier, acquérir, distribuer et suivre efficacement la fourniture de produits de santé sexuelle et reproductive en vue de garantir la durabilité du système de chaîne d'approvisionnement.</p>	<p><u>Indicateurs de résultats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'établissements de santé de district disposant de personnel formé à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et se concentrant sur la prestation de services à la dernière personne <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 60</i></li> </ul>	<p>Ministère de la Santé et de la protection sociale (MINSABS) ; MINASIG ; MINHEP ; Système des Nations unies ; Noble Energy ; UNFPA</p>	<p>3,0 millions de dollars (dont 0 million provenant des ressources ordinaires et 3 millions</p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre total d'années de protection offertes aux couples par les moyens de contraception fournis par l'UNFPA, y compris les préservatifs <i>Niveau de référence</i> : 12 017 ; <i>Niveau cible</i> : 96 000</li> <li>• Un système d'informations de gestion logistique fonctionnel permettant de prévoir et de suivre les médicaments et les produits essentiels, y compris les produits de santé sexuelle et reproductive <i>Niveau de référence</i> : Non ; <i>Niveau cible</i> : Oui</li> </ul>	Copenhague ; UNFPA CSB/TD	d'autres types de ressources)
<p><b>Priorité nationale</b> : Créer une économie diversifiée et basée sur le secteur privé pour un développement durable inclusif</p> <p><b>Réalisation n° 1.2 énoncée dans le PNUAD</b> : d'ici à 2023, la Guinée équatoriale disposera d'un système de protection sociale qui répondra aux besoins des personnes vulnérables par le biais d'un cadre normatif et réglementaire doté de programmes et projets multisectoriels.</p> <p><b>Indicateur</b> : Un système national de protection sociale est élaboré et mis en œuvre par le biais de programmes et projets multisectoriels <i>Niveau de référence</i> : Non ; <i>Niveau cible</i> : Oui</p>				
<p><b>Réalisation 3</b> :</p> <p>Les questions portant sur l'égalité entre les sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, ainsi que les droits reproductifs, y compris dans des contextes humanitaires et de développement, ont progressé.</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de femmes et de jeunes filles ayant déjà eu un partenaire, âgées de 15 ans et plus et victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques de leur ancien partenaire intime/partenaire intime actuel au cours des 12 derniers mois <i>Niveau de référence</i> : 65,1 ; <i>Niveau cible</i> : 32,5</li> </ul>	<p><u>Résultat 1</u> : renforcement des capacités nationales assurant la promotion de l'égalité entre les sexes et appuyant l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, afin de permettre à celles-ci de profiter de leurs droits reproductifs et de les protéger contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes.</p>	<p><u>Indicateurs de résultats</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de lois, politiques et règlements sur la protection des droits reproductifs des femmes et des jeunes filles, la VBG et le mariage d'enfants, alignés sur des normes internationales en matière de droits de l'homme <i>Niveau de référence</i> : 2 ; <i>Niveau cible</i> : 5 (<i>Droit fondamental ; politique nationale sur l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes et son plan d'action multisectoriel</i>)</li> <li>• Nombre d'organisations de la société civile qui conçoivent des plates-formes de plaidoyer, avec le soutien de l'UNFPA, visant à éliminer les normes socioculturelles et de genre discriminatoires qui touchent les femmes et les jeunes filles <i>Niveau de référence</i> : 1 ; <i>Niveau cible</i> : 5 (<i>IDHMA</i>)</li> </ul>	MINASIG ; MINSABS ; MEEUD ; MINHEP ; MININFOR ; Système des Nations Unies ; Noble Energy ; IDHMA...	3,5 millions de dollars (dont 0,5 million provenant des ressources ordinaires et 3 millions d'autres types de ressources)
<p><b>Priorité nationale</b> : Établir une gouvernance de qualité pour le service au citoyen</p> <p><b>Réalisation n° 3.2 énoncée dans le PNUAD</b> : d'ici à 2023, les institutions d'État disposeront d'une gestion publique efficace basée sur des normes, des procédures, des programmes et des données fiables sur les politiques publiques et économiques qui renforcent la participation effective des organisations de la société civile au processus</p> <p><b>Indicateur</b> : L'analyse des données thématiques menée pour le quatrième recensement de 2015 <i>Niveau de référence</i> : Non ; <i>Niveau cible</i> : Oui</p>				
<p><b>Réalisation 4</b> :</p> <p>chaque personne est comptabilisée et prise en compte dans la poursuite du développement durable, peu importe l'endroit où elle se trouve</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p>	<p><u>Résultat 1</u> : renforcement des systèmes nationaux de données et amélioration des renseignements démographiques afin de permettre l'identification et la planification des personnes laissées pour</p>	<p><u>Indicateurs de résultats</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'études de recherche réalisées en vue de collecter des données pertinentes sur les problèmes émergents en matière de santé sexuelle et reproductive, de décès maternel et néonatal, de VBG et de dividende</li> </ul>	INEGE ; MINSABS ; MINHEP ; Système des Nations Unies ; CELADE/ECLAC ; AfriYAN	4,5 millions de dollars (dont 1 million provenant des ressources ordinaires et



<ul style="list-style-type: none"><li>• La vision nationale pour 2020 et au-delà est alimentée par les résultats du système de données national, y compris les conclusions des études de recherche et l'analyse thématique du recensement de 2015, ainsi que les seconde et troisième enquêtes sanitaires et démographiques (EDSG-II &amp; III) <i>Niveau de référence : Non ; Niveau cible : Oui</i></li></ul>	compte, y compris dans des situations de crises humanitaires.	démographique <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 5</i> <ul style="list-style-type: none"><li>• Enquêtes EDSGE II&amp;III réalisées, analysées, publiées et diffusées en 2019 et en 2023 <i>Niveau de référence : Non ; Niveau cible : Oui</i></li><li>• Système d'information sanitaire et système d'informations de gestion intégré disponibles, fonctionnels et actualisés <i>Niveau de référence : Non ; Niveau cible : Oui</i></li></ul>		3,5 millions d'autres types de ressources)
---	---	--	--	--